



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 76066

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur le programme de consolidation des hébergements du tourisme social prévu au titre VI du budget. L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air manifeste son inquiétude à l'approche de l'examen du budget craignant un désengagement de l'État. Une récente étude démontre pourtant l'utilité de crédits apportés à des équipements en zone rurale ou en moyenne montagne, permettant le développement d'une offre touristique à forte dimension sociale. C'est pourquoi il lui demande ce qui est prévu pour développer ce secteur créateur d'emplois.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est particulièrement soucieux que l'action de l'État en matière de tourisme social puisse se maintenir et se développer dans les meilleures conditions, ainsi que de conforter et créer des emplois qui représentent, à ce jour, plus de 12 000 salariés permanents et 60 000 salariés saisonniers. C'est pourquoi il ne peut qu'être sensible aux préoccupations des professionnels du secteur qui soulèvent un problème que le ministre avait d'ailleurs déjà évoqué, l'année dernière, dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi des finances pour 2005, et qui avait pu fort heureusement trouver une solution satisfaisante dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Très attentif à ce qu'une solution puisse être trouvée très prochainement, son département ministériel poursuit actuellement une concertation avec le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État qui vise à mettre en place un dispositif de nature à assurer le financement d'opérations relevant du programme en cause.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76066

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9679

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11363